



# Le virus inexistant ; une interview explosive de Christine Massey

Par [Christine Massey](#) et [Jon Rappoport](#)

Mondialisation.ca, 15 octobre 2021

[nomorefakenews.com](http://nomorefakenews.com) 19 août 2022

Thème: [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Avec une formation en biostatistique, Christine Massey a utilisé les demandes de liberté d'information (FOIA) comme un outil de recherche, comme une fraise à diamant, pour découvrir la vérité sur le SARS-CoV-2. C'est-à-dire : Le virus existe-t-il ?

Son approche a donné des résultats choquants.

Dans un monde à moitié sain d'esprit, le travail de Christine remporterait de nombreux prix et bénéficierait d'une large couverture médiatique. Dans le monde actuel, de plus en plus de personnes, de leur propre chef, s'éveillent à ses découvertes et révisent complètement leur perception de la "pandémie".

Voici mon récent entretien avec la brillante et implacable Christine Massey :

Q : Vous et vos collègues avez adressé de nombreuses demandes de communication d'informations aux agences de santé publique du monde entier. Vous avez demandé des documents qui montrent que le virus SARS-CoV-2 existe. Comment avez-vous développé cette approche ?

R : En 2014, une dame d'Edmonton a soumis une demande de liberté d'information à Santé Canada, demandant des études relatives à l'ajout d'acide hydrofluorosilicique (acide fluorure résiduel industriel) à l'eau potable publique (fluoruration de l'eau). La réponse de Santé Canada indiquait qu'elle ne disposait d'aucune étude pour étayer ses affirmations selon lesquelles cette pratique est sûre ou efficace.

Quelques années plus tard, des études de grande qualité financées par le gouvernement ont montré que les niveaux courants d'exposition au fluorure pendant la grossesse sont associés à un QI inférieur et à des symptômes accrus de trouble du déficit de l'attention chez les enfants. Néanmoins, les dentistes et la communauté de la santé publique ont continué à promouvoir et à défendre la soi-disant "grande réussite de santé publique" consistant à imposer ce traitement dentaire préventif controversé à des communautés entières, et ont fait fi de ces études. J'ai donc eu recours à des demandes de liberté d'information pour montrer que diverses institutions promouvant et défendant la fluoruration de l'eau en Ontario, en Alberta et dans l'État de Washington n'ont pas pu fournir ou citer ne serait-ce qu'une seule étude primaire indiquant l'innocuité de ces résultats.

Ainsi, lorsque j'ai appris de la part de personnes comme David Crowe, le Dr Andrew Kaufman, le Dr Stefan Lanka et le Dr Thomas Cowan que le prétendu virus [Coronavirus]

n'avait jamais été isolé (purifié) à partir d'un échantillon de patient, puis caractérisé, séquencé et étudié au moyen d'expériences comparatives, et que son existence n'avait donc jamais été démontrée, j'ai réalisé que les demandes de liberté d'information pouvaient être utilisées pour vérifier leurs affirmations.

La plupart des gens ne vont pas prendre le temps de vérifier toutes les études sur la soi-disant "isolation du virus" par eux-mêmes, donc les demandes de liberté d'information étaient un moyen de 1) s'assurer que rien n'avait été oublié, et 2) d'aller droit au but et de confirmer ce que ces messieurs [Kaufman, Cowan, Crowe, Lanka] disaient, s'ils étaient effectivement corrects.

Ainsi, en mai 2020, j'ai commencé à soumettre des demandes d'accès à l'information pour tout document détenu par l'institution concernée décrivant l'isolement/la purification du prétendu "virus du COVID-19" à partir d'un échantillon non altéré prélevé sur un patient malade, par quiconque, n'importe où sur la planète.

Q : Combien d'agences de santé publique et d'agences gouvernementales avez-vous interrogées dans le cadre de demandes FOIA ?

R : J'ai personnellement posé des questions et reçu des réponses de 22 institutions canadiennes. Il s'agit d'institutions de santé publique, d'universités qui prétendent avoir "isolé le virus", et de 3 services de police - en raison de leur application des restrictions liées au "COVID-19". J'ai également reçu personnellement des réponses de plusieurs institutions à l'extérieur du Canada, y compris les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies et le National Institute of Allergy and Infectious Diseases (NIAID) d'Anthony Fauci. J'attends les réponses d'un certain nombre d'autres institutions.

De nombreuses personnes à travers le monde ont obtenu des réponses à des demandes identiques, similaires ou connexes de la part d'institutions de leur propre pays. Une personne qui a beaucoup travaillé sur ce sujet en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays est mon collègue Michael S. Un collègue nommé Marc Horn a également obtenu de nombreuses réponses au Royaume-Uni. Une poignée d'autres personnes ont obtenu plusieurs réponses, et beaucoup de gens en ont obtenu une ou deux.

J'ai compilé toutes les réponses qui m'ont été envoyées sur [ma page FOI\[archive cv19\]](#), et au moment où je tape ces lignes (4 octobre 2021), nous avons des réponses FOI de 104 institutions dans plus de 20 pays, toutes relatives à la purification/existence du prétendu virus. En outre, il y a des documents judiciaires d'Afrique du Sud et du Portugal. Au total, 110 instructions sont représentées en ce moment sur mon site web. Il y a des réponses FOI d'autres institutions que je n'ai pas encore eu l'occasion de mettre en ligne.

Q : Comment qualifieriez-vous les réponses que vous avez reçues de ces agences ?

R : Toutes les institutions sans exception ont omis de fournir ou de citer ne serait-ce qu'un seul document décrivant la purification du prétendu virus à partir d'un seul échantillon de patient.

Vingt et un des 22 établissements canadiens ont admis sans détour qu'ils ne possédaient pas de tels documents (comme l'exige la législation canadienne). De nombreuses institutions à l'extérieur du Canada ont admis la même chose, y compris le CDC (2 novembre 2020), le ministère de la Santé de l'Australie, le ministère de la Santé de la

Nouvelle-Zélande, le ministère de la Santé et des Soins sociaux du Royaume-Uni...

Et dans certains cas, des excuses stupides ont été fournies. Par exemple, la réponse de la Direction norvégienne de la santé a été qu'elle ne possède pas, ne stocke pas et ne contrôle pas les documents contenant des informations sur les patients. La Direction de la santé publique du Pays de Galles a répondu au Dr Janet Menage qu'elle n'avait pas produit de tels documents et que, même si elle était normalement disposée à l'orienter vers des documents relevant du domaine public, ce serait trop difficile dans ce cas.

L'agence brésilienne de réglementation de la santé (Anvisa), qui approuve les injections à la manière de la FDA, a déclaré à Marcella Picone qu'elle ne disposait d'aucun dossier sur la purification du virus et qu'elle n'y était pas tenue par la loi, de sorte qu'il n'est pas de son ressort de s'assurer que le virus existe réellement.

Q : Quel est le texte exact de vos demandes FOIA ?

Le texte a quelque peu varié au fil du temps. Par exemple, au début, j'utilisais le mot "isolation". Mais comme ce terme est tellement galvaudé par les virologues, je m'en tiens maintenant à "purification".

Dans toutes mes demandes, j'ai spécifié exactement ce que j'entendais par "isolement/purification" (séparation du prétendu virus de tout le reste), et que les particules purifiées devaient provenir directement d'un échantillon prélevé sur un être humain malade, l'échantillon du patient n'ayant pas été préalablement altéré par une autre source de matériel génétique (c'est-à-dire les cellules rénales de singe, alias cellules Vero, et le sérum bovin fœtal qui sont généralement utilisés dans les études bidon d'"isolement de virus").

J'ai toujours précisé que je ne demandais pas de dossiers où les chercheurs n'ont pas purifié le prétendu virus et ont plutôt cultivé quelque chose et/ou effectué un test PCR et/ou séquencé quelque chose. J'ai également précisé que je demandais des documents rédigés par n'importe qui, n'importe où - et pas seulement des documents créés par l'institution en question. Et j'ai demandé des citations pour tout document de purification détenu par l'institution mais déjà disponible au public ailleurs.

La dernière itération [de la demande FOIA] est publiée sur une page de mon site Web où j'encourage les autres à soumettre des demandes aux institutions de leur propre pays : [Template for "SARS-COV-2 isolation" FOI requests](#).

Q : Ces agences disent toutes qu'elles n'ont pas de dossiers prouvant l'existence du SARS-CoV-2, mais en même temps, certaines de ces agences parrainent et financent des études qui affirment que le virus existe. Comment expliquez-vous cette contradiction ?

Je vais aborder cette question à l'aide d'un exemple.

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) est la seule institution canadienne qui n'a pas fourni de réponse directe " aucun dossier " jusqu'à présent. Au lieu de cela, elle m'a fourni ce qu'elle prétendait être des documents recevables.

Il s'agit de quelques courriels et d'une étude de Bullard et al. qui a été soutenue par l'ASPC et son Laboratoire national de microbiologie, ainsi que par Santé Manitoba et le Laboratoire provincial Cadham du Manitoba.

Ni l'étude ni les courriels ne décrivent la purification du prétendu virus à partir d'un échantillon de patient ou de quoi que ce soit d'autre. Le mot "isoler" (ou "isolation" / "purifier" / "purification") n'apparaît même pas, sauf dans le manuscrit de l'étude dans le contexte de l'isolement de personnes, pas d'un virus.

...dans la section Matériaux et méthodes, nous constatons que ces chercheurs ont effectué des "tests" PCR pour une partie de la séquence du gène E (pas un virus), et qu'ils ont incubé des échantillons de patients (pas un virus) sur des cellules Vero (cellules rénales de singe) supplémentées avec du sérum bovin fœtal, de la pénicilline/streptomycine et de l'amphotéricine B, et qu'ils ont surveillé les dommages causés aux cellules de singe.

Aucun virus n'a été recherché ou purifié dans les échantillons des patients. Aucun groupe de comparaison, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place dans les procédures relatives aux cellules de singe. Aucun virus n'a été requis ou démontré comme étant impliqué dans l'étude, mais "il" a été accusé de tout dommage aux cellules de singe et "il" a été mentionné à plusieurs reprises tout au long de l'étude (j'ai compté 26 occurrences).

Néanmoins, il s'agissait du seul document fourni par l'Agence de santé publique du Canada.

Et bien que les chercheurs n'aient pas prétendu avoir "isolé" le prétendu virus dans cet article, ils ont effectué le même genre de procédure de culture cellulaire et de travaux sur les singes que les virologues de tous les pays font passer pour un "isolement du virus". (Parce que la virologie n'est pas une science).

...Notez l'admission dans le résumé [de l'étude] : "La RT-PCR détecte l'ARN, pas le virus infectieux".

...J'ai donc écrit à l'Agence de la santé publique du Canada pour l'informer qu'aucun des documents qu'elle m'a fournis ne décrit réellement la séparation du prétendu virus de tout le reste dans un échantillon de patient, et que j'exige une réponse précise indiquant qu'elle n'a aucun document à ce sujet.

Dans sa réponse révisée, l'Agence a insisté sur le fait que l'essai de référence utilisé pour déterminer la présence d'un virus intact dans les échantillons de patients est l'effet cytopathique visible [destruction des cellules] sur les cellules dans une culture cellulaire, et que "la PCR confirme en outre la présence d'un virus intact".

...Comme vous l'avez souligné à vos lecteurs à maintes reprises : Personne n'a isolé/purifié "le virus". Ils supposent simplement que les échantillons de patients le contiennent (sur la base de tests PCR sans signification). Ils falsifient les échantillons de patients avec du matériel génétique et des médicaments toxiques, affament les cellules, puis accusent de manière irrationnelle le "virus" de nuire aux cellules. Ils montrent du doigt quelque chose qui n'a jamais été purifié, caractérisé, séquencé ou étudié scientifiquement, dans une culture cellulaire et insistent sur le fait que "c'est le virus". Ils fabriquent les "génomés" à partir de zillions de séquences détectées dans une soupe. Ce ne sont que des spéculations et des hypothèses sauvages, aucune science.

Les personnes responsables des affirmations manifestement frauduleuses faites par ces institutions sont donc soit extrêmement incompetentes, soit intentionnellement menteuses.

-fin de l'interview-

\*\*\*

Pour soutenir les derniers commentaires de Christine, ces agences répondront aux demandes de FOIA par : "nous n'avons pas de dossiers sur la purification du virus" - et parraineront ensuite des études qui prétendent que le virus A ÉTÉ purifié et découvert, parce que...

Les normes de purification du virus dans les études ne sont pas des normes du tout. Elles sont totalement irrationnelles.

Cependant, parce que Christine est très précise et exacte dans ses demandes FOIA, quand il s'agit de ce que signifie la purification, les agences sont obligées de répondre ...

"Eh bien, dans ce cas, nous n'avons aucune trace de purification du virus..."

Ce qui veut dire : Il n'y a pas de documents montrant que le virus a été isolé ; il n'y a pas de documents montrant que le virus existe.

Article original (anglais) :  
<https://blog.nomorefakenews.com/2021/10/07/the-non-existent-virus-explosive-interview-with-christine-massey/>

La source originale de cet article est [nomorefakenews.com](https://nomorefakenews.com)  
Copyright © [Christine Massey](#) et [Jon Rappoport](#), [nomorefakenews.com](https://nomorefakenews.com), 2021

---

Articles Par : [Christine Massey](#)  
et [Jon Rappoport](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](https://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)